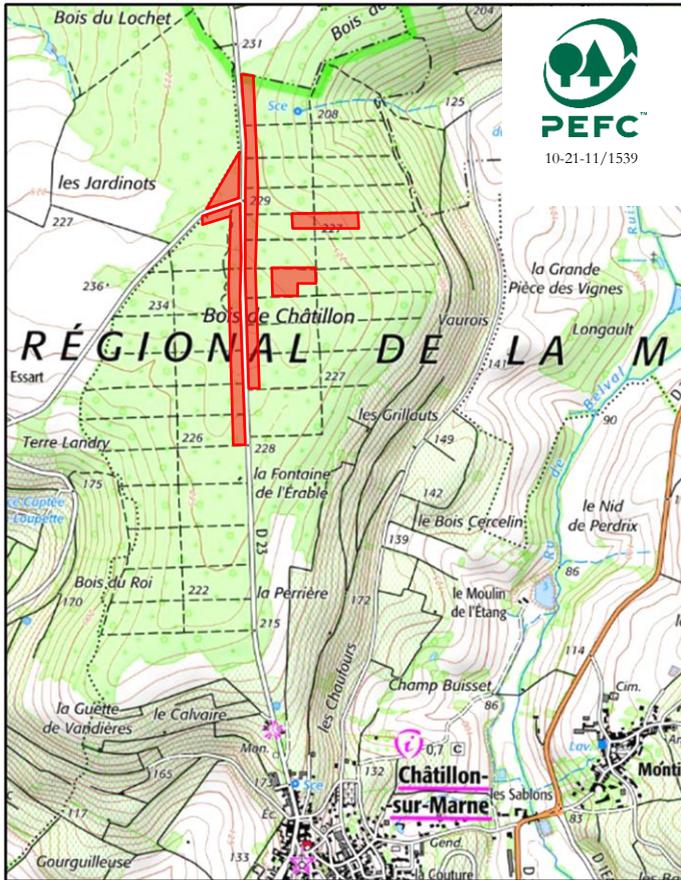


Vente sur Pied et en Bloc



Propriétaire Razou-Allavoine Pascale
Certification PEFC : 10-21-11/1539
Département Marne (51)
Localisation Dormans Nord-Est
Commune Châtillon-sur-Marne
Lieu-dit Bois de Châtillon
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,755307°
 Latitude : 49,122071°
Point de Rencontre Église de Châtillon-sur-Marne
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne
Volume présumé	243 m3
Nombre d'arbres	164
Volume moyen	1,48 m3

Nature coupe coupe à blanc
Parcelles PSG 1 à 10 et 13 à 18
Surface 8 hectares environ
Limites peinture orange et chemin
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture orange au corps supérieur à 40 cm
Réserves tous les arbres de diamètre supérieur à 40 cm
Visite se reporter au plan ci-contre M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert JMP et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseauemobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Charme						3		1							4	3,2	0,8
	Chêne		2	19	13	15	33	21	6	5	3	1	1	1	120	188	1,56	
	Chêne gélif		1	1	3	2	2								9	11,6	1,28	
	Frêne		3	4	4		4	3	1	1					20	25	1,25	
	Merisier			2	3	2	1	1							9	12	1,33	
<i>Observations :</i>		+ 1 chêne sec (1,3 m ³) et 1 hêtre (2 m ³)														164	243	1,48

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation avant le 15 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Terrain apte à la replantation. Éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers et taillis font partis de la vente et sont à enlever. **Vente à l'unité de produit pour le taillis et les houppiers, 8 €/tonnes (réception par bons de camions).**

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : sur les places de dépôts aménagées

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 10 000 € au comptant
 Le solde par Billet à Ordre avisé au 15.09.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx €

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

